



Plan régional d'insertion
des travailleurs handicapés

PRITH BRETAGNE

Axe 3

Sensibilisation des étudiants, futurs
RH/dirigeants/managers, au
handicap

9 janvier 2020



PARTICIPANTS

Université Bretagne Ouest

Université Rennes1, ESIR

Université Bretagne Sud

ITES 29

Université Bretagne Ouest

DRJSCS

Université Bretagne Ouest

ASKORIA

coordination PRITH

Agefiph

UNEA

EXCUSES

Université Rennes 2

ECAM

DIRECCTE



1. Rappel des objectifs de l'action et résumé des réunions précédentes

Compte tenu des nouveaux participants, la coordination présente un résumé des réunions précédentes :

Présentation de l'action

Finalité :

Sensibiliser et former les futurs dirigeants/managers/RRH à l'accueil, à l'intégration et au maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap en entreprise.

Outiller les étudiants, futurs cadres dirigeants, managers et acteurs de l'entreprise, afin qu'ils puissent

- Intégrer le handicap dans le projet de l'entreprise
- Modifier et adapter durablement les représentations, comportements et modes de communication face aux handicaps, sensibiliser tous les salariés
- Gérer la situation de management au quotidien : recrutement, intégration, évolution, évaluation, maintien dans l'emploi

Objectifs de départ, définis en réunion du 14 mars 2019:

- Créer un outil d'aide (type « mallette pédagogique ») à la construction d'un module de formation ou d'information à destination des étudiants/futurs RH, dirigeants et managers
- Identifier les actions à conduire pour une intégration durable du sujet dans le système (de formation, d'information)

Les solutions proposées en réunion du 2 mai 2019

1. Module de formation agréé par l'université avec les contenus différenciés selon le niveau
 - niveau Licence (bac+3)
 - niveau Master (bac+5)
2. Module type labellisation (mallette pédagogique) accessible à chaque partenaire (universités et écoles)

Les échanges du 24 juin 2019:

- ESIR: présentation d'une action de formation en préparation (pour 2020)
 - UE à part entière
 - portée par Rennes1 (référents handi ESIR, réf handi IGR, , expérimentation ESIR/IGR)
 - valorisation Open Badge
- Identification de plusieurs niveaux de sensibilisation possibles
 - sensibilisation par la mise en place d'un outil type livret d'accueil ou mallette pédagogique; sensibilisation modulaire
 - création d'une UE avec le référencement Open Badge (Rennes1/Esir), en phase de réflexion sur les contenus pour septembre 2020)
 - DU "Référént handicap" sur le modèle de l'existant à Nantes, en formation continue.



- intégration dans le cursus de façon large: en L3 et M2

Les échanges du 22 octobre 2019

- Définition d'un référentiel de compétences:

- niveau 2 (bac+3), 24h
 - Connaître le handicap et les situations du handicap
 - Identifier le cadre juridique et les obligations légales relatifs à l'inclusion en milieu du travail
 - Etre en capacité de mobiliser et de mettre en œuvre les ressources et les moyens pour adapter l'environnement de travail et accompagner les personnes
- niveau 1 (bac+5), 48h
 - Maîtriser le cadre juridique relatif au droit des personnes handicapées et leurs implications en contexte de travail
 - Savoir utiliser le PPH (processus de production du handicap) ou les modèles équivalents, permettant d'identifier des situations de handicap au travail
 - Etre en capacité de mettre en œuvre la RSE ou la politique sociale d'entreprise dans le domaine du handicap
 - Etre en capacité de mobiliser les structures d'accueil, les dispositifs d'accompagnement et les modalités d'appui aux personnes

- les pistes de certification

Actions depuis novembre:

- Distribution de fiches référentiels aux participants du groupe
- en de la fiche « procédure de certification » (en attente de réponses des participants)
- information de la personne chargée de la préfiguration de l'UNIR
- prise de contact avec l'ESIR (création d'un module de sensibilisation en cours)
- prise de contact avec l'UBO et l'UBS

Attentes de la réunion du 9 janvier 2020

- Informations complémentaires pouvant être apportées par les partenaires sur les actions en cours de préparation (ESIR, autres...)
- Echange sur les possibilités et circuit de certification/labellisation

2. Echanges en séance du 9 janvier 2020

Précisions sur le circuit de validation/certification des diplômes :

- En ce qui concerne les formations du travailleur social, et notamment les formations en management, une partie est gérée par EHESP. Les certifications sont gérées par la DRJSCS, ce sont les diplômes inscrits au RNCP, qui sont validés par les commissions



au niveau national. Il peut y avoir d'autres certifications, localement. Cependant, en formation initiale il est difficile d'agir pour ajouter des contenus/modules de formation, il faudrait remonter au national.

La DRJSCS précise qu'il va y avoir des réformes sur les diplômes du travailleur social (CAFERUIS, DEIS, CAFDES,...). Il faut se tenir près pour demander à intégrer un nouveau module au diplôme existant même si le calendrier n'est pas encore connu.

A préciser : Dans le médico-social il n'existe pas de module libre (UE libre), donc ce serait au détriment des autres modules (et avec des coûts supplémentaires).

- Pour l'ESIR, il peut y avoir un label de l'université ou d'une école.

De plus, actuellement on est dans la bonne période pour commencer à y travailler sur de nouveaux projets car les nouvelles habilitations seront délivrées en 2022 (les dossiers sont à déposer en 2021). C'est dans ce cadre que le projet de l'UE libre de l'ESIR et de l'IGR prend forme. Cette UE sera inscrite dans la maquette.

- UBO : pour les Master, le nombre de crédits ECTS est défini nationalement. Chaque université remonte une maquette de formation définissant chaque UE, en respectant le cadre national. Cette maquette est validée par le ministère.

Ce sont les conseils de l'université qui adoptent la liste des UE libres proposées aux étudiants. Cette liste est modifiée chaque année, il y a donc un peu plus de souplesse sur la création des UE libres.

Le calendrier pour les maquettes de formation est commun aux universités.

Information sur les actions de sensibilisation existantes ou en construction

- Un groupe de travail regroupant l'ESIR, l'IGR et différents partenaires doit commencer la construction d'un module de formation optionnel de sensibilisation au handicap. L'objectif est la rentrée 2020. Ce module sera accessible aux volontaires en plus des heures du cursus (la maquette de la formation sera modifiée en conséquence). Ce sera donc une UE libre, avec une certification interne qui, selon le projet, donnerait droit à des ECTS.
- L'UBO nous informe de sa participation à la convention régionale de partenariat pour l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap, Atouts pour tous. Une des actions concerne la sensibilisation au handicap. Cette convention est en signature ; la question du lien entre les travaux du groupe et cette convention est posée.



- UBO propose à tous les étudiants une UE libre, « parcours handicap » qui permet de sensibiliser au handicap avec des actions concrètes. Les étudiants sont formés et accompagnés par la cellule handicap depuis 2014. A noter que les UE libres sont proposées soit par les composantes¹, soit par certains services, en l'occurrence celle-ci est gérée par le service handicap. Un contenu théorique est défini, les étudiants ont un projet concret à mener, un rapport à fournir et un entretien avec une personne du service qui les évalue. Le volume horaire représente 6h en cours magistral, mais le service les accompagne en plus, l'action s'étale sur 1 semestre. Le volume théorique a été réduit pour permettre la pratique et l'engagement de l'étudiant. Les compétences sont définies en amont et l'évaluation permet l'acquisition de crédits au titre de la formation.
- L'UBS précise qu'une UE optionnelle était prévue à la rentrée 2019 mais n'a pas été ouverte. faute de temps et de candidats.

Intérêt des participants pour les travaux du groupe

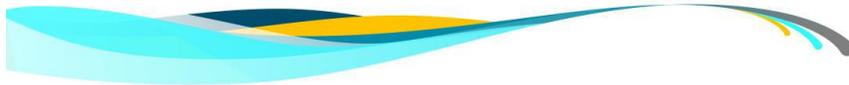
L'UBO propose donc actuellement aux étudiants l'UE libre qui privilégie l'engagement pratique et cela correspond à la demande. En master RRH ou management, proposés par l'IAE la sensibilisation au handicap soit est déjà incluse soit pourrait être proposée, notamment à travers des séminaires, conférences, forum.

L'ITES dit que dans leurs référentiels (qui ont par ailleurs aussi les contenus) la sensibilisation au handicap est déjà incluse et ceci est validé par la DRJSCS qui est garant du programme au national. L'ITES se positionne en formation continue, ce sont les entreprises ou les candidats qui paient la formation et, de ce fait, ils ne peuvent pas rajouter les heures. L'ITES serait plutôt intéressé par la mallette pédagogique.

3. Conclusion

- Le groupe s'accorde pour dire que les référentiels proposés devraient être enrichis par les contenus plus précis
- l'idée de la mallette pédagogique reste très intéressante (l'ITES participera aux réunions uniquement si cette option est maintenue)

¹ Entité juridique, géographique ou organisationnelle ayant une responsabilité de type pédagogique. La composante est habilitée à organiser des enseignements. Elle assure la définition et l'évolution du contenu des enseignements dont elle a la responsabilité. Exemples de composantes : IUT, École, UFR, Antenne délocalisée d'une UFR, IUP, Laboratoire, Institut, Faculté. (source : https://www.univ-brest.fr/digitalAssets/14/14918_9_Connaitre-structure-enseignement.pdf)



- Askoria est intéressée autant par la mallette que par les travaux à poursuivre avec Rennes2 (sensibilisation des étudiants à 2 niveaux)
- la coordination recontactera les partenaires pour avoir plus de précisions sur les procédures de certification

Suite à la réunion de coordination avec les pilotes du PRITH,

Le projet de formation à 2 niveaux (L3 et M2), tel que proposé par Rennes 2 nécessite l'engagement d'un partenaire en tant que pilote sur ce projet. Le PRITH pourrait alors accompagner ce pilote dans l'avancement des travaux, la communication, la mise en relation.

Il est nécessaire de passer à une action concrète, reprise par les universités partenaires.